

## Plum

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** jeudi 18 avril 2024 15:08  
**À:** Plum  
**Objet:** Remarque au sujet de la modification n°2 du PLUM

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la modification n°2 du PLUM de la Métropole orléanaise, je voulais vous alerter sur une modification proposée qui concerne les clôtures du quartier de la Source.

Habitante de la Source depuis plus de 30 ans dans la zone sud pavillonnaire de ce quartier (à l'Orée de Sologne), le principe des clôtures végétales à la Source (Haie ou haie doublée d'une clôture) était inscrit dans le règlement spécifique originel de la création de ce quartier dans les années 70.

(Règlement édicté par la SEMPEL, l'aménageur à l'époque).

Cette réglementation avait permis d'avoir un quartier végétalisé et homogène.

Cette réglementation n'a plus vraiment été suivie vers les années 2000 et de nombreuses bâches en plastique ou d'autres matériaux artificiels sont apparues défigurant ainsi notre quartier.

Elue municipale actuellement, j'ai aussi été conseillère municipale de 2008 à 2014 et j'ai fait partie d'une commission à la mairie de la Source constituée d'habitants et habitantes de la Source qui ont interpellé la mairie d'Orléans pour que ce règlement initial de la SEMPEL soit respecté.

La mairie d'Orléans a donc réagi dans les années 2010 en intégrant dans son PLU ce règlement propre à la Source pour les clôtures. Mais elle n'a jamais mis les moyens pour le faire appliquer.

De plus, lors d'une intervention sur la végétalisation de la Ville d'Orléans lors d'un conseil municipal en ce début d'année, Monsieur Imbault, Adjoint de la Ville d'Orléans, responsable de la gestion des espaces verts de cette ville avait déclaré publiquement que des mesures d'accompagnement seraient mises en œuvre pour aider les habitants notamment de la Source à revégétaliser leur haies avec des essences qui ne demandaient pas trop de consommation d'eau.

Je suis donc très surprise de cette proposition de modification du PLUM qui, maintenant, autorise d'autres types de clôtures alors que rien n'a été entrepris pour renouveler les haies végétalisées avec accompagnement des habitants.

Je voudrais juste rappeler que les haies sont des lieux support de la biodiversité. Elle limite l'érosion et sont des réservoirs de biodiversité notamment pour les petits oiseaux qui sont en voie de disparition sur nos territoire suite justement à la disparition des haies (Constat fait au niveau d'enquête nationale)

**Donc, je ne peux pas accepter cette modification du PLUM qui va à l'encontre de l'histoire de notre quartier, qui va à l'encontre du maintien de la biodiversité dans notre quartier et qui semble répondre à une volonté de la Mairie d'Orléans de rationaliser la composition des clôtures dans notre quartier et de ce fait de s'abstenir à accompagner les habitants à végétaliser leurs haies ainsi que d'en faire le contrôle.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette remarque, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes sentiments les meilleurs.

Ghislaine KOUNOWSKI  
Conseillère Municipale Ville d'Orléans  
Conseillère métropolitaine Orléans Métropole.  
[gvkoun@gmail.com](mailto:gvkoun@gmail.com)

